

Communiqué de presse

Le Conseil National des Centres Commerciaux prend acte des annonces du Président de la République relatives à la suspension des loyers au bénéfice des TPE lors de son allocution dans la soirée du 16 mars. Il constate qu'elles rejoignent les recommandations publiées par le CNCC à l'attention de ses adhérents bailleurs en matière de traitement des loyers et des charges.

A la suite de ces annonces et recommandations, les opérateurs de centres commerciaux mettent actuellement en œuvre la mensualisation des loyers et charges du second trimestre 2020 pour soutenir la trésorerie des enseignes. Ils ont également activé la suspension de la mise en recouvrement des loyers et des charges du mois d'avril, en particulier et en priorité au bénéfice des plus petites entreprises, dans l'attente des décisions qui seront prises par le Gouvernement après le 15 avril.

Le CNCC soutient les mesures de confinement qui permettront d'arrêter la propagation du Covid-19 le plus rapidement possible. Une fois les conditions de sécurité sanitaire réunies, les propriétaires et gestionnaires seront aux côtés des enseignes actuellement fermées pour accueillir leurs clients et relancer au plus vite l'activité dans les meilleures conditions.

Le CNCC appelle tous ses adhérents, qu'ils soient locataires, propriétaires, gestionnaires et prestataires, à l'unité et à la focalisation de leurs énergies sur la gestion de la crise sanitaire et à ses conséquences immédiates sur toute la filière du commerce en France.

Il souligne enfin que les centres commerciaux continuent à fonctionner afin de permettre aux Français d'avoir accès aux produits notamment alimentaires et de santé.

À propos du CNCC

Le Conseil National des Centres Commerciaux est l'organisation professionnelle française fédérant tous les acteurs participant à la promotion et au développement des sites commerciaux : promoteurs, propriétaires, gestionnaires, enseignes, prestataires et groupements de commerçants. Outre l'objectif d'assurer la représentation des intérêts de ses diverses composantes, le CNCC s'attache à défendre le dialogue entre ses différents membres, à organiser la réflexion prospective et le travail en commun de ses adhérents. Il a vocation à rassembler tous les acteurs du commerce au sein des espaces commerciaux qu'ils soient centres commerciaux, retail parks ou commerces de pied d'immeuble.

Le CNCC compte plus de 400 sociétés adhérentes représentant plus de 800 sites commerciaux en France, dont 1 sur 5 est situé en centre-ville.

Contact Presse :

communication@cncc.com

01 53 43 82 60

Agence Shan pour le CNCC
Rachel Thannberger

rachel.thannberger@shan.fr

06.13.21.31.02

Delphine Bosc

Delphine.bosc@shan.fr

07.76.09.21.71